

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 février, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-02-2017.

Étaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Patrice BAERT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Séverine BOURGET, Laëtitia CHATRY, Perrine OIRY, Carole ROCHETEAU et Elodie COUTAND.

Valérie JOLLY et Jérôme QUINT étaient absents et excusés.

Valérie JOLLY a donné pouvoir à Dominique DESMONS

Laëtitia CHATRY a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 10-01-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : la lettre du SAGE n° 18

Ajout à la séance :

\*Démission de Claude MORANDEAU

## DELIBERATIONS PRISES

### **1. Démission de M. MORANDEAU Claude**

Monsieur MORANDEAU Claude a donné une lettre de démission de son poste de conseiller municipal à compter du 14-02-2017 pour raison professionnelle. Le conseil municipal l'autorise à rester à la commission voirie en tant que membre extérieur et prend acte qu'aucun conseiller n'est candidat à son remplacement au sein de la commission finances.

### **2. Nouveau régime indemnitaire nommé R.I.F.S.E.E.P.**

Le Conseil Municipal sur proposition du maire et après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) décide à l'unanimité la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **3. Point sur la reprise de la gestion de la garderie périscolaire**

Après avis du Comité Technique Paritaire, le conseil municipal décide de faire :

- un contrat à madame GUILLOTON Marie-Noëlle en C.D.I. pour 1h3/4 par jour scolaire en tant qu'adjointe technique principale de 2<sup>ème</sup> classe indice majoré 394
- de rajouter 2h3/4 par jour scolaire au contrat actuel de madame BUSSONNIERE Maryline

### **4. Désignation d'un conseiller municipal pour le relais avec la mission locale**

Suite à la fusion avec la communauté de communes Vie et Boulogne, la commune adhère désormais à la mission locale du pays yonnais. Son action consiste à accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes de moins de 26 ans en recherche d'insertion. Le conseil municipal nomme madame ROCHETEAU Carole comme correspondante « élu local » de notre commune pour faire le relais.

### **5. Transfert des pouvoirs de police du maire**

Suite à la fusion des deux communautés de communes et en l'absence d'opposition du maire, il y a transfert automatique de plein droit de pouvoirs de police spéciale à la communauté de communes vie et boulogne en fonction des compétences.

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert :

- des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de règlementer les activités liées à la compétence assainissement collectif au président de la communauté Vie et Boulogne
- de la police de la circulation et du stationnement et de la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au président de la communauté Vie et Boulogne

- des prérogatives confiées aux maires en application des articles L. 123-3, L. 129-1 à L. 129-6, L. 511-1 à L. 511-4, L. 511-5 et L. 511-6 du code de la construction et de l'habitation (sécurité des bâtiments publics et édifices menaçant ruine,
  - De police concernant les manifestations culturelles et sportives
- à compter du 2 janvier 2017.

La communauté de communes Vie et Boulogne conserve les pouvoirs de police pour :

- L'assainissement non collectif
- La collecte des ordures ménagères
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Défense extérieure contre l'incendie

#### **6. Convention pour l'entretien rémunéré des colonnes de tri sélectif**

La communauté de communes Vie et Boulogne propose de signer une convention avec la commune pour l'entretien rémunéré des colonnes de tri sélectif pour un montant annuel de 460 €. Le conseil municipal donne un avis favorable

#### **7. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Les travaux de voirie rue de Douin et aux abords de la cantine et de la future garderie sont estimés à 60 887 € H.T. Le conseil municipal demande une subvention au titre de la réserve parlementaire octroyée par notre député monsieur LEBOEUF Alain pour un montant de 16 000 €.

#### **8. Achat de la parcelle ZK 357**

Cette parcelle d'une superficie de 4 985 m<sup>2</sup>, jouxtant le terrain de la lagune, appartient à monsieur MORANDEAU Lionel. La limite séparative actuelle ne permet pas l'implantation d'une haie bocagère parallèlement à la clôture comme envisagée dans le projet initial d'extension de la lagune.

Une acquisition serait possible tout en laissant la maîtrise de la parcelle au locataire actuel engagé sous un contrat M.A.E. (Mesures Agro Environnementales).

Après avoir débattu sur le sujet, le conseil municipal estime qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir ce terrain.

#### **9. Projet de mutualisation avec la commune de Palluau pour une salle polyvalente**

Après avoir pris connaissance d'un plan de la salle Saint-Jacques de Compostelle (ancien office de tourisme à Palluau) et d'une estimation chiffrée pour une nouvelle salle qui serait située à côté de la salle omnisport route de Maché, le conseil municipal donne un avis défavorable sur ce projet de mutualisation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Compte-rendu des commissions**

- Commission information : réunion le 22-02-2017 à 20h (gestion de facebook et du site internet)
- Compte-rendu de la commission voirie du 28-01-2017 :
  - \* en attente du sydev pour les éventuelles aides pouvant être perçues pour la réfection de l'actuelle salle polyvalente et de l'ancienne cavac
  - \* voir avec la société Soliha pour le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en logement locatif social)
  - \* prochaine réunion de la commission voirie le 10 mars 2017 à 19h
- Compte-rendu de la commission scolaire du 09-02-2017
  - \* communication pour la reprise de la garderie périscolaire,
  - \* demande de mise à disposition gratuite de la salle de la garderie actuelle à l'ogec jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017 en raison de la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire : les travaux de voirie rue de Douin et la construction d'un préau et d'une clôture à la cantine ne peuvent pas commencer avant l'accord
  - \*possibilité de mettre une ligne téléphonique spécifique à la garderie

- Réunion de la commission finances le 09-03-2017 à 17h
- Réunion de la commission culturelle le 15-03-2017 à 19h

### **Proposition de contrat à monsieur RECULEAU Marc**

La commune a la nécessité de réaliser 3 abris en bois (un destiné au ramassage scolaire et deux au terrain de sport). Les compétences actuelles de nos employés ne permettent pas d'utiliser la machine à bois dont la commune est propriétaire. Le conseil municipal souhaite s'appuyer sur les compétences de son ancien agent monsieur RECULEAU Marc et lui propose un contrat d'accroissement temporaire d'activité de 15 jours pour permettre la réalisation de ces abris.

### **Avenant pour l'assistance technique 2017 pour la lagune avec le conseil départemental : 396 €**

### **Reprise du secrétariat de l'association foncière**

Suite à la réunion du 31-01-2017 avec les membres de l'association foncière, il a été décidé d'un commun accord que le secrétariat serait assuré par la commune selon les conditions suivantes :

- Indemnité versée à la commune par l'association foncière : 600 € (pour les frais engendrés pour le secrétariat)
- Indemnité de la secrétaire versée par l'association foncière : 160 € pour la confection de la facturation des taxes de remembrement
- Acquisition d'un logiciel de facturation par la commune pour 2 175.60 € T.T.C.

### **Commission sociale communautaire : il ne faut pas deux membres de la même commune**

Carole reste membre de cette commission

### **Invitation pour l'assemblée générale du crédit agricole le 24-02-2017 à 19h à La Chapelle-Palluau**

Aucun élu ne peut y participer

### **Prochaines réunions le mardi 7 mars 2017 avec l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 et le mardi 4 avril 2017 pour le vote du budget primitif 2017**

**Fin de séance à 22h54**

Le Maire : Xavier PROUTEAU